

**PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du JEUDI 13 SEPTEMBRE 2012 à 20 heures**

Date de Convocation : 7 septembre 2012	Nombre de Membres en exercice :	15
Date d’Affichage : 7 septembre 2012	Nombre de présents :	12
	Nombre de votants :	14

L’an deux mil douze, le jeudi treize septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, en Mairie de BARISIS-AUX-BOIS, sous la présidence de Monsieur François BOBO, Maire.

Etaient présents : François BOBO, Jean FLAMANT, Guy PERNAUT, Anne PERDU, Bernard CORDELETTE, Didier LEMEE, Maurice BOITELLE, Emmanuel FONTAINE, Marie-Jeanne BAILLEUX, Yann MARTIN, Suzanne ROYOLLE-DEGIEUX, Avelino GOMES.

Absent(s) excusé(s): Christophe GOSSEAU

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Françoise ARMANI	par	Jean FLAMANT
Carine KOWALSKI	par	Yann MARTIN

Il est procédé à l’élection d’une secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Anne PERDU à l’unanimité, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu’elle a acceptées.

**ORDRE DU JOUR :**

**MODIFICATION de l’ORDRE du JOUR.**

Il est proposé d’ajouter au point 6 :

- USEDA : Eradication de 25 ballons fluorescents.

**APPROUVÉ à l’UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.**

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 20 juin 2012.
- 2) SIDEN SIAN : Adhésion de nouvelles communes.
- 3) CENTRE DE GESTION : Renouvellement du contrat assurance du personnel.
- 4) CONSEIL GENERAL : Création d’une Agence d’Ingénierie.
- 5) ONF : Martelage des parcelles 7, 26, 27, 29 et vente par adjudication.
- 6) Questions diverses.

**1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2012.**

Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 juin 2012.

**APPROUVÉ à l’UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.**

**2) SIDEN SIAN : ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES.**

Les communes de BREBIERES (62) et de MONCEAU LES LEUPS (02) souhaitent adhérer au SIDEN-SIAN pour la Compétence IV « Eau potable et industrielle», les communes de RUMILLY EN CAMBRESIS (59) et VORGES (02) pour la Compétence I « Assainissement Collectif ».

Lors de sa réunion du 15 janvier 2010, il a été proposé de ne plus approuver l’adhésion de nouvelles communes pour manifester le mécontentement de l’ensemble du Conseil contre le retard pris dans la mise en œuvre des travaux d’assainissement collectif.

M. Le Maire propose de voter contre cette adhésion puisque l'assainissement collectif est en situation de blocage pour les communes adhérentes depuis plusieurs années dont BARISIS-AUX-BOIS. Ce vote ne vise pas les communes concernées.

**CONTRE à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.**

**3) CENTRE DE GESTION : RENOUELEMENT DU CONTRAT ASSURANCE DU PERSONNEL.**

La procédure de marché public, pour renouveler le contrat groupe d'assurance couvrant les obligations statutaires des agents, est terminée.

Le Centre de Gestion, après négociation avec les Assurances AXA, associées au groupe GRAS SAVOYE, nous informe que le taux de cotisation passe à 4,75% au lieu de 5,5% en 2008 (cotisation en baisse).

Il convient de délibérer afin de renouveler le contrat.

**POUR à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.**

Il convient également de délibérer pour le renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive pour le personnel communal. Le montant est calculé par visite d'agent, à savoir 60,00€ par visite d'agent tous les 2 ans.

**POUR à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.**

**4) CONSEIL GENERAL : CREATION D'UNE AGENCE D'INGENIERIE.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'Etat n'intervient plus dans le champ de l'ingénierie publique concurrentielle et n'assure plus aucune prestation pour le compte des collectivités en dehors du conseil apporté au titre de l'aide technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT), elle aussi, remise en question par l'effet de la révision générale des politiques publiques.

Afin de compenser la disparition de l'ATESAT, le Conseil Général, soutenu par l'Union des Maires de l'Aisne propose aux collectivités la création d'agence d'ingénierie aux collectivités pour les travaux de voirie et bâtiments au prix de 0.60€ par habitant, ce qui permettrait aux collectivités d'éviter de faire appel à des bureaux d'études qui ont des prix très élevés.

**POUR à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.**

**5) ONF : MARTELAGE DES PARCELLES 7, 26, 27, 29 ET VENTE PAR ADJUDICATION.**

Dans le cadre de l'aménagement de la forêt communale de BARISIS, il appartient à la commune de prendre une délibération pour demander à l'ONF de bien vouloir procéder au martelage des parcelles 7, 26, 27 et 29, à la vente par adjudication au printemps 2013, des grumes et de demander la délivrance à la commune de la partie taillis + houppiers.

**POUR à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.**

Il est également proposé un devis de 1 435.20 € TTC pour le nettoyage de la parcelle 4 plantée en hêtres.

**POUR à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.**

Monsieur le Maire tient à préciser aux membres du Conseil Municipal que les coupes effectuées en 2010 aux Lentillères sur les parcelles 19, 20 et 21 ont été vendues en totalité (pieds +têtes) du fait de leur inaccessibilité. L'entreprise acquéreuse n'a pas souhaité exploiter les têtes et les a revendues récemment à un exploitant de BARISIS.

**BONNE NOTE est PRISE par les MEMBRES PRÉSENTS.**

#### **6) USEDA : ERADICATION DE 25 BALLONS FLUORESCENTS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la 1<sup>ère</sup> tranche de rénovation de 25 ballons fluorescents est prévue en 2013 dans la rue du Bloc, rue de la Ville, rue du Rond d'Orléans et rue de la Gare pour un montant restant à la charge de la Commune de 5 842.53 € HT (montant prévu au budget de 2012).

**BONNE NOTE est PRISE par les MEMBRES PRÉSENTS.**

#### **7) QUESTIONS DIVERSES.**

M. LEMEE demande où en est le projet de nettoyage du ru.

Monsieur le Maire a rencontré la DDT et l'ONEMA. Un compte rendu doit nous être adressé par la DDT tout en sachant que quelques embâcles sont à supprimer, les berges doivent être entretenues par les propriétaires. Il n'est pas souhaitable de lancer un nettoyage important sous la houlette de la commune, le coût en serait exorbitant.

Une réunion, de la Commission des Biens Communaux aura lieu le jeudi 20 septembre pour décider sous quelle forme la commune interviendra auprès des riverains concernés.

M. CORDELETTE signale à Monsieur le Maire des dégradations sur la chaussée rue Enleval.

M. MARTIN rappelle que certains stationnements sur les trottoirs sont en infraction avec le Code de la route. De plus, l'étroitesse de la rue de l'Eglise ne permet pas aux engins de passer et obligent les piétons à contourner le véhicule en stationnement.

Après débat, il est proposé d'interdire le stationnement rue de l'Eglise.

**POUR à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS,  
Et 1 VOIX CONTRE Mme PERDU.**

S'agissant d'une Route Départementale, Monsieur le Maire va contacter la Voirie Départementale afin d'appliquer cette décision en accord avec cet organisme.

M. LEMEE et Monsieur le Maire font la synthèse des actions menées par le Comité de Réflexions sur le devenir de l'école. Quelques membres du Comité de Réflexion vont en informer les parents lors de la prochaine réunion organisée à l'école pour la rentrée. Un rendez-vous est demandé à Monsieur le Président de la CCVA.

L'action doit continuer avec le soutien de tous....

M. FONTAINE demande des précisions concernant les chiens errants.

La commune a passé une convention avec la SPA dont la cotisation 2012 s'élève à 746,66€ quel que soit le nombre de chiens emmenés dans l'année. La SPA est ouverte tous les jours sauf le lundi après-midi.

A la demande de M. MARTIN, Monsieur le Maire précise que la commune a écrit aux 4 médecins des environs pour l'ouverture du Cabinet Médical. A ce jour, seul le Dr BOULINGUEZ a répondu défavorablement et reste sur sa position.

Monsieur le Maire lui demandera un rendez-vous pour qu'il ne bloque pas les autres médecins.

**BONNE NOTE EST PRISE.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Ont signé les membres présents,

François BOBO,

Jean FLAMANT,

Guy PERNAUT,

Anne PERDU,

Bernard CORDELETTE,

Didier LEMÉE,

Maurice BOITELLE,

Emmanuel FONTAINE,

Marie-Jeanne BAILLEUX,

Christophe GOSSEAU,  
Absent excusé

Yann MARTIN,

Suzanne ROYOLLE-DEGIEUX,

Françoise ARMANI,  
Pouvoir à Jean FLAMANT

Avelino GOMES,

Carine KOWALSKI,  
pouvoir à Yann MARTIN